APERÇU DU FONDS

Algonquin Capital Corporation

Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin – parts de série I

28 octobre 2026

Ce document renferme des renseignements essentiels sur les parts de série I du Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin (le « **Fonds** ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Algonquin Capital Corporation (« **Algonquin** ») au 1-833-306-8404 ou par courriel à l'adresse info@algonquincap.com, ou visitez www.algonquincap.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce Fonds est un OPC alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou appliquer des stratégies de placement qui ne sont pas permises aux autres types d'OPC traditionnels. Parmi les stratégies qui distinguent ce Fonds des autres types d'OPC traditionnels, on compte l'utilisation accrue d'instruments dérivés dans un but de couverture ou autre que de couverture, une capacité accrue de vente de titres à découvert, ainsi que la capacité d'emprunt de fonds aux fins de placement. Même si ces stratégies sont appliquées conformément à l'objectif et aux stratégies de placement du Fonds, dans certaines conditions du marché, il est possible qu'elles contribuent à accélérer le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

Le Fonds en bref

Code du Fonds :	AGQ307	**Gestionnaire du Fonds :**	Algonquin Capital Corporation
Date de création de la série :	9 décembre 2019	**Gestionnaire de portefeuille :**	Algonquin Capital Corporation
Valeur totale du Fonds au 15 septembre 2026 :	744 954 711 $	**Distributions :**	Le Fonds distribue son revenu net à la fin ou vers la fin de chaque trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) et ses gains en capital nets annuellement en décembre. Toutes les distributions versées seront automatiquement réinvesties dans des parts de série I supplémentaires, sauf si vous en décidez autrement par écrit.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,11 %	**Placement minimal :**	Négocié entre vous et le gestionnaire du Fonds.

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds a pour objectif de placement de dégager des rendements totaux positifs à long terme et de conserver le capital. Le Fonds investira principalement dans des titres de créance et des titres produisant du revenu de gouvernements, de sociétés et d'institutions financières dans le monde développé ainsi que dans des contrats dérivés aux fins de placement et de couverture.

Le Fonds investira principalement dans des titres à revenu fixe, en mettant l'accent sur les titres de créance de sociétés et de gouvernements. Le Fonds peut aussi investir dans des titres de créance convertibles, des titres à revenu fixe d'organismes gouvernementaux ou supranationaux, des titres à taux flottant, des fiducies, des obligations et prêts de société, des fonds négociés en bourse, des sociétés en commandite et des actions privilégiées. Le Fonds peut détenir une tranche de son actif net dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des FNB, conformément à ses objectifs de placement. Les types de fonds sous-jacents détenus par le Fonds seront choisis en fonction de leurs objectifs et stratégies de placement, de leur rendement passé et de leurs efficiences opérationnelles.

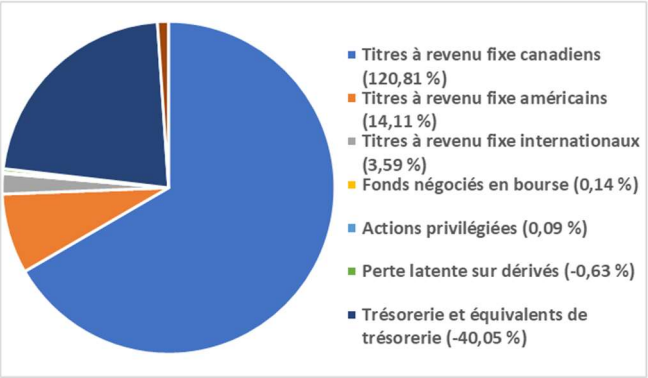
Le Fonds a obtenu une dispense qui lui permet d'effectuer des ventes à découvert de « titres d'État » pour un montant maximal de 300 % de sa valeur liquidative. L'exposition globale maximale du Fonds à toutes les sources d'effet de levier (c.-à-d. les emprunts de fonds, les ventes à découvert et les opérations sur dérivés) est de 300 % de sa valeur liquidative.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 15 septembre 2026. Les placements du Fonds changeront au fil du temps.

10 principaux placements (au 15 septembre 2026)

La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 3 mai 2032	5,19 %
Rogers Communications Inc., 3,65 %, 31 mars 2027	4,57 %
Vidéotron ltée, 4,50 %, 15 janv. 2030	4,10 %
Banque Nationale du Canada, 3,308 %, 15 août 2028	4,02 %
Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1er sept. 2027	-10,03 %
Obligation du gouvernement du Canada, 3,50 %, 1er sept. 2029	-7,67 %
Obligation du gouvernement du Canada, 3 %, 1er févr. 2027	-7,39 %
Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1er juin 2031	-6,25 %
Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1er mars 2031	-5,21 %
Obligation du gouvernement du Canada, 2,50 %, 1er déc. 2032	-5,16 %
Pourcentage total des 10 principaux placements :	**-23,83 %**
Nombre total de placements :	**291**

Répartition des placements (au 15 septembre 2026)



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Algonquin estime que la volatilité de ce Fonds est de faible à moyenne.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. La notation peut changer au fil du temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « *Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?* » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

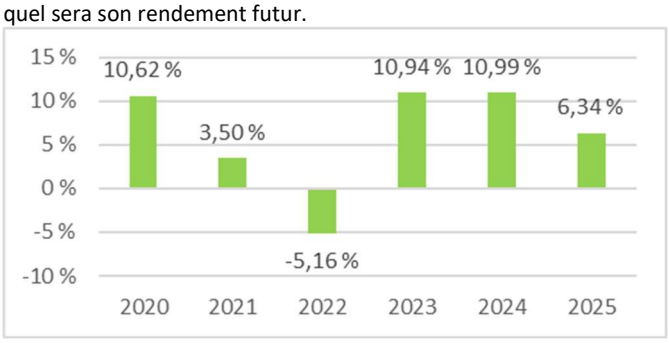
Comme la plupart des OPC, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série I du Fonds au cours des six dernières années civiles. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série I du Fonds au cours de chacune des six dernières années civiles. La valeur du Fonds a diminué au cours de l'une de ces six années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce Fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série I du Fonds sur trois mois au cours des six dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 $ dans le Fonds au début de cette période
Meilleur rendement	7,61 %	31 décembre 2023	Votre placement augmenterait à 1 076,13 $.
Pire rendement	-4,47 %	31 mars 2022	Votre placement chuterait à 955,35 $.

Rendement moyen

Si vous aviez investi 1 000 $ dans des parts de série I au moment de la création du Fonds, votre investissement aurait aujourd'hui une valeur de 1 445,04 $, soit un rendement annuel composé de 5,44 %.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- veulent bénéficier d'une exposition à un portefeuille diversifié principalement composé de titres à revenu fixe de qualité supérieure;
- veulent bénéficier d'une exposition à des stratégies de placement alternatives visant à diversifier la tranche de titres à revenu fixe de leur portefeuille de placements;
- pensent effectuer un placement à moyen ou à long terme;
- tolèrent un niveau de risque de placement de faible à moyen.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties. Si vous détenez votre fonds dans un régime enregistré, les distributions du fonds et les autres montants que vous retirez de votre régime enregistré devront être inclus dans votre revenu aux fins de l'impôt. Des règles différentes s'appliquent aux comptes d'épargne libre d'impôt.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série I du Fonds.

Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Frais d'acquisition

L'achat de parts de série I du Fonds n'est assorti d'aucuns frais d'acquisition.

Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 30 juin 2026, les frais du Fonds s'élevaient à 0,37 % de sa valeur, ce qui correspond à 3,70 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie.

Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)	
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation des parts de série I. Algonquin a renoncé à certains frais du Fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,11 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	0,26 %
Frais du Fonds Il s'agit du total du RFG et du RFO	0,37 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à la société de votre représentant pour les parts de série I du Fonds.

Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou demander la reclassification des parts de série I du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de gestion	Les investisseurs qui achètent des parts de série I du Fonds négocieront directement avec le gestionnaire du Fonds et lui verseront les frais de gestion applicables, lesquels ne peuvent en aucun cas dépasser 0,95 % par année.
Frais de changement de série	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts de série I dont vous demandez le changement de série. Ces frais sont remis à la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux (2) jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation d'achat.

Dans certaines provinces et dans certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Algonquin ou votre représentant. Ces documents et les aperçus du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Algonquin Capital Corporation
161, rue Bay, bureau 1230
Toronto (Ontario) M5J 2S1
Téléphone : 416-214-3493
Numéro sans frais : 1-833-306-8404
info@algonquincap.com
www.algonquincap.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.